

Département de l'AIN

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20241024-DEC2024-100-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-100

**Objet : N°2024.07 - Marché de travaux d'aménagement d'une piste cyclable entre
Meximieux et Charnoz-sur-Ain
Attribution**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n° 2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté n° A2024-0534 du 10 octobre 2024 donnant délégation de pouvoir au 2^e Vice-Président, monsieur Daniel FABRE, chargé du développement économique et environnemental par le Président de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, monsieur Jean-Louis GUYADER, pour gérer l'intégralité en lieu et place de celui-ci, du dossier concernant la piste cyclable entre Meximieux et Charnoz-sur-Ain en raison d'une situation potentielle de conflit d'intérêts ;

CONSIDERANT que la consultation, lancée en procédure adaptée, le 19 juillet 2024 par avis d'appel public à la concurrence sur le profil acheteur de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, Marchéspublics.ain.fr, Le Moniteur, Journal d'Annonces Légales couplé à Marché Online site de publication concernant les travaux d'aménagement d'une piste cyclable entre Meximieux et Charnoz-sur-Ain, a permis de recevoir quatre propositions dont les candidatures sont recevables et les offres acceptables ;

- DECIDE de confier le marché public relatif aux travaux d'aménagement d'une piste cyclable entre Meximieux et Charnoz-sur-Ain à la Société PERRIER TP à Loyettes (01) pour son offre variante n°1 et pour un montant total de 811 368.75 € HT calculé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif, à compter de sa date de notification pour une durée de 115 jours calendaires.
- PRECISE que les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

.../...

- INDIQUE que les prix sont révisables à chaque acompte.
- DECIDE de signer le marché à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 24 octobre 2024
Publiée le 28 OCT. 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 24 octobre 2024

Le 2^e Vice-Président
de la Communauté de communes,

Daniel FABRE

